



Décision 2025 - 28
CANDIDATURE « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX
HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES – 2025 » - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
PAS – DE – CALAIS

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 12 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 26 Février 2021,

Considérant le projet à venir de réalisation de tracés dans les cours des écoles maternelles et élémentaires de la commune, pour un montant total de 35 886.93€ H.T.

Décide de candidater au titre de l'appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires – 2025 » proposé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au taux de 73.61%, soit un montant de 26 418€ et de signer tous les documents y afférent.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auchel, le 14/04/2025

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de,
la publication le : 14/04/2025*